

Séance du 16 septembre 2021

Membres en exercice :	15
Présents :	09
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N°37/2021

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le

ID : 004-210400131-20210915-202137RHDHT-DE

---- L'an deux mille vingt-et-un
le quinze septembre à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 06 septembre 2021

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian,
CHAILLAN André, **SECHEPINE** Elisabeth, **LERDA** Serge, **ARMINGOL**
Elisabeth, **WALCZAK** Franck et **WEBER** Hélène.

6 Absent(s) excusé(s) : **ROBERT** Frédéric, **LATIL** Yves, **DANEL** Mauricette,
MACCARIO Fabrice, **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

3 Pouvoirs : **ROBERT** Frédéric à **AVINENS** René, **DANEL** Mauricette à
DELMAERE Christian et **MACCARIO** Fabrice à **TURCAN** Nicole.

Secrétaire de séance : Elisabeth **ARMINGOL**

**OBJET : R-H- AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU TEMPS DE
TRAVAIL/POSTE ADJOINT TECHNIQUE/ 21h-35°**

---- Monsieur le Maire rappelle ou informe les membres du conseil municipal que par délibération du
12 juin 2019, l'assemblée délibérante avait décidé, suite à un départ à la retraite, de diminuer la durée
hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique (Filière Technique/service technique) de 35 h à 17h30.

---- Le Maire propose, aujourd'hui, aux conseillers municipaux, de reconsidérer la durée hebdomadaire du
temps de travail de ce poste d'**Adjoint technique territorial** et de l'augmenter à 21 heures par semaine à
compter du **20 septembre 2021**.

---- Le maire propose également que ce poste, à temps non complet, soit ouvert aux fonctionnaires possédant
l'un des trois grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ainsi qu'aux contractuels de droit
public sur un emploi permanent qui seront rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique principal,
échelle C1, avec application du RIFSEEP. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique
territoriale, notamment ses articles 34 et 97,*

*Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires
territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,*

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

*Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois
permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels*

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- ❖ **D'ADOPTER les propositions du Maire détaillées ci-avant ;**
- ❖ **DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois annexé à la présente délibération,**
- ❖ **D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.**

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

 René AVINENS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ANNEXE à la délibération n°37/2021 du 15 septembre 2021.

TABLEAU DES EMPLOIS au 20 septembre 2021					
FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES	EFFECTIF		
			TC	TNC	DHT
ADMINISTRATIVE	Attachés territoriaux	Attaché territorial	1		35
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1		35
		Adjoint administratif territorial		1	17.50
TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1		35
		Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe		1	25
		Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe		1	24.50
		Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe		1	22
		Adjoint technique territorial		1	21
		Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe		1	18.50